

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité exceptionnel du 8 septembre 2009

Etaient présents

Représentants de l'Administration

Titulaires

L'Administrateur Général (a.i)

M. Hervé BARBARET

L'Administratrice Générale adjointe

Mme Catherine SUEUR

*Directrice des ressources humaines et du
développement social*

Mme Carole ETIENNE-BOISSEAU

*Directrice adjointe de l'architecture, de
muséographie et des techniques*

Mme Sophie LEMONNIER

*Directeur adjoint des ressources humaines et
du développement social*

M. Jean-Marc IROLLO

*Directeur adjoint de l'architecture, de
muséographie et des techniques*

M. Jean-Pierre CLEMENT

*Directeur de l'architecture, de la
muséographie et des techniques*

M. Alain BOISSONNET

Directrice de la production culturelle

Mme Juliette ARMAND

*Directeur de l'accueil, de la surveillance
et de la vente*

M. Serge LEDUC

*Directrice adjointe de l'accueil, de la
surveillance et de la vente, sous-direction
administrative et financière*

Mme Corinne LEBOWSKI

Membres de droit

Françoise MOREAU
Médecin de prévention

Personnes qualifiées

Yann ROGIER
Inspecteur hygiène et sécurité

ACMOs

Alix HARROUK
Françoise LABRE
Christine LALO

Nathalie TCHENQUELA
Alain BALDACCHINO

Brigitte COTTEVERTE
*Chargée de mission hygiène, sécurité
et conditions de travail*

Nathalie DURKHEIM
Psychologue

Hélène MAHE
Chef du service formation et GPEC

Représentants du personnel

CGT

Anne-Marie HADBI
Catherine MALLEGOL
Didier MARTIN
Nabil LAHIANE

Franck BOYER
Gary GUILLAUD
Manuel MERLET
Nacéra TAIBI

CFDT

Sophie BERTHOMIEUX
Christiane ISAAC

SUD CULTURE

Sophie AGUIRRE
Mathias BOGNON
Julia RIGADE

Benjamin FAVREAU
Élise MULLER

Experts

M. MILAN
M. DUARTE
Mme LAIDAOUI
Mme PETILLON BOISSELIER
Mme CASTAN
M. COLLET

Absents excusés

Catherine SUEUR – *Administratrice générale adjointe*
Juliette ARMAND – *Directrice de la production culturelle*
Christa HENOCQ - CGT
Sébastien NEE – CGT
Élisa FRIEDRICH – Sud Culture
Mathias BOGNON – SUD Culture

Sommaire

I.	Mesures de prévention en cas de pandémie grippale.....	5
----	--	---

La séance débute à 11h30, sous la présidence de M. BARBARET.

I. Mesures de prévention en cas de pandémie grippale

M. IROLLO

Je vais procéder à l'appel mais, auparavant, la société Téléscribe me demande de préciser quelques points afin d'être certain de la bonne qualité de l'enregistrement. Vous remarquerez que nous avons installé davantage de micros. Nous vous demandons vraiment de les utiliser. Il s'agit de micros d'ambiance, qui enregistrent tous les sons, d'où la nécessité d'éviter de faire du bruit en manipulant des feuilles ou autre. Il est évident de rappeler que chaque intervenant doit parler à tour de rôle, ce qui est généralement le cas. Enfin, n'oubliez pas d'éteindre vos téléphones portables, qui peuvent créer des interférences avec l'enregistrement. Merci beaucoup.

Pour l'Administration, les titulaires sont :

- M. BARBARET
- Mme ETIENNE-BOISSEAU
- M. IROLLO
- M. BOISSONNET
- M. LEDUC

Nous avons également des suppléants présents :

- Mme LEBOWSKI
- M. CLEMENT
- Mme LEMONNIER
- Mme ARMAND

Les autres membres de l'Administration sont :

- Dr MOREAU
- M. ROGIER
- Mme HARROUK
- Mme LABRE
- M. BALDACCHINO
- Mme COTTEVERTE

- Mme DURKHEIM
- Mme MAHE

Les représentants des organisations syndicales présents sont :

CGT

- Mme TAÏBI
- Mme HADBI
- Mme MALLEGOL
- M. MARTIN
- M. BOYER
- M. GUILLAUD
- M. LAHIANE
- M. MERLET

CFDT :

- Mme BERTHOMIEUX
- Mme ISAAC

SUD CULTURE :

- Mme AGUIRRE
- M. FAVREAU
- Mme MULLER
- Mme RIGADE
- Mr BOGNON

Compte tenu de la répartition successive du secrétariat adjoint de séance, je précise que c'est la CGT qui est en charge de cette démarche si ses représentants l'acceptent.

M. BARBARET

Merci. Bienvenue à ce CHS exceptionnel, dont l'objet unique concerne les mesures de prévention en cas de pandémie grippale. En introduction, je dirais que ce sujet nous est maintenant familier. Les efforts d'information menés depuis déjà quelques semaines sont importants et contribuent au

fait que personne n'ignore la réalité de ce risque ni les différentes mesures qui doivent s'appliquer pour éviter la propagation de virus dans l'ensemble de la société.

M. IROLLO

A ce titre, quelques experts pour l'Administration sont aujourd'hui présents : M. Xavier MILAN, le capitaine DUARTE, Mme LAIDAOUI, Mme PETILLON BOISSELIER, Mme CASTAN et pour la CGT, M. COLLET, secrétaire du CHSCT de la société Sin&Stès.

M. BARBARET

Comme je le disais, les informations essentielles ont été très largement diffusées tout au long de ces dernières semaines dans l'enceinte du musée du Louvre. L'objectif de ce CHS est de vous préciser les mesures que nous envisageons de mettre en œuvre pour faire face à ce risque.

C'est un risque très sérieux, que la Direction du musée du Louvre considère avec la plus grande attention. Tout est fait pour que les mesures proposées permettent de faire face à ce risque de la manière la plus satisfaisante, aussi bien pour les personnels du musée que pour le fonctionnement général du service et, bien sûr, l'intérêt des visiteurs.

Dès que le risque a été clairement identifié, après avoir étudié les éléments provenant de directives ministérielles, du ministre en charge de la Fonction publique et du ministre de la Culture et de la Communication, la hiérarchie du musée a été saisie afin que l'information et les mesures susceptibles d'être mises en œuvre puissent être connues de l'ensemble du l'encadrement du musée.

Il a fallu ensuite convoquer le CHS d'aujourd'hui, au cours duquel nous allons aborder dans le détail les mesures envisagées. Avant de laisser la parole à Jean-Pierre CLEMENT, il convient de préciser que les mesures indiquées ici ont un caractère évolutif. Nous les révisons en permanence, en fonction de l'appréciation du risque, de la disposition des éléments permettant de limiter l'évolution de la maladie et des préconisations formulées. Je pense que cette évolutivité caractérisera la politique mise en œuvre à l'échelle de la nation ces prochaines semaines. Je dis cela afin que personne ne considère les informations transmises aujourd'hui comme « gravées dans le marbre ». Naturellement, nous serons le plus réactif possible et nous nous adapterons aux mesures demandées par les autorités compétentes.

Je propose que Jean-Pierre CLEMENT puisse entrer dans le détail des mesures.

Mme AGUIRRE

Je souhaiterais auparavant faire une déclaration.

M. BARBARET

Je vous laisse la parole.

Mme AGUIRRE

Au vu du dossier qui nous a été transmis, et qui ne contient que très peu d'informations concrètes, le syndicat SUD Culture regrette qu'une réunion d'information n'ait pas été organisée. Elle aurait permis à l'ensemble des organisations syndicales d'être présentes. S'agissant du plan de continuité

de l'activité, un volet est consacré au CHS et un autre s'attache au CTP. Nous avons, à ce titre, de nombreuses questions à poser. Nous demandons qu'un CHS et qu'un CTP puissent être organisés le même jour ce mois-ci et que cette configuration soit respectée à chaque nouvelle décision ou mesure. Cela est indiqué de toute façon dans le plan gouvernemental et dans la fiche G1, qui font mention du fonctionnement des instances de représentation du personnel au regard de la montée en puissance possible de la pandémie grippale. Comment devons-nous nous organiser pour pouvoir recueillir l'avis des organisations syndicales sur les mesures qui seront prises et qui apparaissent très souvent dérogatoires du droit de la fonction publique et de celui du droit du travail ? La lettre du ministre Eric WOERTH reçue hier par SOLIDAIRES précise bien qu'il s'agit de consultations pour avis.

M. BARBARET

Nous avons pris bonne note de votre demande.

M. CLEMENT

Les dispositions dont il est question aujourd'hui ont été finalisées à partir d'un plan préexistant. Le Louvre dispose depuis 2006 d'un plan de prévention de la grippe aviaire dont la dernière version a été arrêtée en 2008. C'est au cours du mois d'août que le plan grippe aviaire a laissé la place à un plan de pandémie grippale, adapté au virus H1N1.

Il convient de rappeler les caractéristiques particulières du virus, qui se transmet d'homme à homme après avoir résulté de recombinaisons à partir de différents virus humains ou animaux. La transmission du virus est similaire à celle des virus grippaux auxquels nous sommes habitués, avec des caractéristiques particulières qui nécessitent certaines précautions. Il s'agit notamment de sa propagation extrêmement rapide. La transmission par voie aérienne se fait à partir de la toux, d'éternuement et de postillons, à partir de supports matériels à la différence des autres virus de grippe. La transmission peut également se faire par contact rapproché avec une personne affectée ou par le contact d'objets touchés et donc contaminés, même si le virus ne survit pas longtemps au contact d'une matière inerte. Mais deux personnes qui vont toucher, par exemple, une poignée de porte en l'espace de quelques secondes risquent d'être contaminées.

Les mesures de précaution sont les suivantes :

- Eviter tout contact avec une personne malade ;
- Se laver régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique ;
- Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou éternuez. Ce mouchoir devra ensuite être jeté.

Les symptômes de ce virus sont, dans la majeure partie des cas, les mêmes que ceux de la grippe saisonnière :

- Fièvre supérieure à 38 °C ;
- Courbatures ;
- Grande fatigue ;

- Toux, difficultés respiratoires.

Les médicaments antiviraux pris moins de 48 heures après le début de la maladie sont efficaces sur ce virus. Ils peuvent atténuer les symptômes, raccourcir la durée de la maladie et prévenir les complications.

J'ai tenu à débiter par ce rappel général avant de vous expliquer comment est organisé le plan de prévention. Ce plan découle d'abord d'un plan national élaboré en février dernier, qui reprend les notions générales et les précautions. Plus précisément, par rapport à la pandémie grippale, en se fiant à la classification nationale, nous sommes en situation 5A. Cela signifie qu'il existe de larges foyers groupés non maîtrisés à l'étranger ou sur le territoire français non métropolitain. En revanche, aucune situation non maîtrisée n'est enregistrée en France. Si cette situation évoluait, nous passerions alors en situation 5B.

Les mesures qui sont décrites dans le document en page 2 s'attachent bien sûr aux zones concernées et non en France. Par contre, si nous devons passer à l'échelon 5B, nous serions confrontés à une interruption ou à une réduction de certains moyens de transport collectifs, à une suspension des rassemblements de population, à une restriction de l'activité professionnelle, sociale, éducative et associative non essentielle, etc.

Le plan de continuité de l'activité :

Par l'ampleur de ses conséquences, la grippe pandémique peut constituer une menace redoutable non seulement sur le plan humain, mais aussi sur le plan de l'organisation de la société et de la vie économique. En effet, comme nous l'avons dit tout à l'heure, il s'agit d'un virus très contagieux, qui ne présente pas, en revanche, davantage de gravité que la grippe saisonnière, et ceci dans la majorité des cas.

Les principales conséquences d'une pandémie risquent d'être la diminution des effectifs présents sur le lieu de travail, l'indisponibilité simultanée de plusieurs dirigeants responsables, des difficultés d'approvisionnement ou la défaillance de fournisseurs ou de sous-traitants, des mesures de restriction voire d'interruption temporaire des transports collectifs avec, en corollaire, une interruption des déplacements à l'étranger ou des restrictions de circulation sur le territoire national.

L'objectif du plan de continuité est de concilier la continuité des activités et la protection de la santé des agents, d'assurer un fonctionnement le plus proche possible dans les conditions normales.

Afin de prendre les mesures concrètes de mise en œuvre du plan de continuité d'activité, une cellule de crise a été constituée. Plus précisément, la cellule de crise a pour mission de déclencher les actions telles que définies dans le plan, de coordonner les actions spécifiques du musée avec les actions gouvernementales, d'évaluer les actions menées et de procéder à un éventuel ajustement de celles-ci au jour le jour.

Je vais passer directement aux mesures d'hygiène et vais lister celles qui sont envisagées. Pour veiller à ce que les mesures d'hygiène contre le risque de pandémie soient respectées, nous avons et nous allons approvisionner un certain nombre de produits. J'y reviendrai plus tard. Deux cas sont envisagés pour le musée du Louvre.

En phase pré-pandémique, les mesures de prévention prises par les musées sont les suivantes :

- Rappel des mesures d'hygiène (détaillées sur Mercure) ;
- Information par les services de communication interne et externe ;
- Information aux agents sur la maladie et les mesures à prendre.

Ces trois mesures sont listées ainsi, d'un seul bloc, mais l'information n'est évidemment pas la même au fur et à mesure de l'avancement. Il est prévu, pour le moment, de mettre en place les dispositions permettant le maintien de l'ouverture du musée au public dans le cas où un taux d'absentéisme, lié à la pandémie, serait supérieur à 30 %. Il s'agit ici d'une nouveauté par rapport à ce qui a été envisagé lors de la pandémie de grippe aviaire. L'autre cas, sur lequel nous allons revenir, s'attache au stade de fermeture du musée.

Dès lors que le taux d'absentéisme, pour cause de pandémie, serait supérieur à 30 %, en plus des mesures générales qui viennent d'être décrites, le maintien d'ouverture au public de l'établissement nécessiterait la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Information des personnels dans cette situation;
- Ouverture partielle du musée et annulations potentielles de manifestations culturelles (auditorium, visites, conférences...), avec application d'un plan de communication adapté, interne et externe ;
- Eventuellement, la fermeture de certains accès.
- Au besoin, la décision de l'annulation des ateliers pédagogiques avec définition du plan de communication adapté.
- Au besoin, la décision de fermeture du musée Delacroix avec définition du plan de communication adapté ;
- Un éloignement systématique de toute personne (personnel ou public) présentant les symptômes de la grippe en l'informant de la marche à suivre ;
- L'annulation des actions de formation interne ;
- Un contact étroit avec les partenaires et intervenants, notamment pour les visites, conférences et manifestations à l'auditorium pour une meilleure communication à l'adresse du public et des professionnels du tourisme sur le maintien ou l'annulation de ces actions ;
- Une veille de la fréquentation sur la base des éléments transmis par l'agence comptable.

A ce stade, l'interruption des missions suivantes pourrait être envisagée en fonction des effectifs du service médical :

- Visites périodiques ;
- Actions en milieu de travail ;
- Activités de santé publique ;

- Vaccinations, etc.

Je ne vais pas respecter l'ordre du document exactement et vais aborder directement les mesures principales de protection dans cette situation. Il a ainsi été décidé qu'il était indispensable de protéger les personnels en contact permanent avec le public par des dispositifs adaptés, supérieurs aux dispositifs prévus antérieurement. Ces dispositifs prévoient le port de masques de type FFP2. Ces masques permettent d'assurer une protection efficace des agents. Le masque de type chirurgical est plutôt destiné à protéger l'entourage d'une personne. Ces mesures concernent tous les personnels d'accueil, de surveillance et de vente, en relation directe avec le public.

Dans cette situation, il est envisagé, dans toutes les directions, les dispositions nécessaires à la protection des personnes. Nous raisonnons cette fois-ci à l'inverse : dès qu'une personne va présenter les symptômes, un masque chirurgical lui sera délivré. Il sera demandé à cette personne de rentrer chez elle et les services procéderont à la désinfection, plutôt au nettoyage approfondi, c'est le terme approprié, de son poste de travail.

J'ai fait cette parenthèse dans le déroulé de mon exposé car je pense que cela fait partie de l'objet même des informations que vous attendez.

A l'approche du risque de fermeture de l'institution, la cellule de crise se rassemble et prend contact avec les tutelles pour connaître le positionnement : quel délai de fermeture ? Quels dispositifs spécifiques complémentaires ? Quelle stratégie de communication ? Le service minimal, indispensable au fonctionnement du musée, se met alors en place dès la décision de fermeture de l'établissement.

D'après le décompte réalisé l'été dernier, cet effectif nécessite 244 personnes, y compris certains prestataires extérieurs. Cependant, ce chiffre peut varier à certains moments de la crise, quelques membres du personnel pouvant être réquisitionnés sur demande. Ces personnels pourraient rencontrer des difficultés d'accessibilité au musée, difficultés auxquelles nous ferons face. Les agents seront informés de la fermeture et seront invités à appeler un serveur vocal pour connaître l'évolution de la situation. Je précise que le chiffre mentionnant 244 personnes est légèrement supérieur au chiffre initial du plan grippe aviaire (193 personnes).

Sont concernés par le port du masque FFP2 dans le cas de l'ouverture partielle de l'établissement, pour se protéger du public. Je tiens à préciser que dans les définitions que nous avons donné, au musée du Louvre, les public sont les visiteurs. C'est-à-dire que nous considérons que tous les autres échanges comme ceux de la bibliothèque par exemple sont des échanges inter personnels. Ce sont les visiteurs par nature et leur diversité qui représente le public et le risque externe du musée.

- Le service de médecine et de prévention ;
- Le personnel du service prévention et de sécurité incendie ;
- Les agents d'accueil, de surveillance et de magasinage, en contact étroit avec le public.

Le nombre de masques FFP2 s'élève à 15 pièces par jour pour le service médical et 5 pièces quotidiennes pour les autres catégories de personnels. Il a été considéré qu'une période de travail pouvait être composée de trois interruptions/pauses. Le masque étant à usage unique, il est à jeter après chaque utilisation. Ces prévisions aboutissent à un total de 130 620 masques, qui ont été

commandés par le service intérieur. Les masques seront distribués systématiquement aux points d'accueil et de contrôle, où ils seront délivrés dans la journée. Un dispositif sera mis en place, avec des sacs pour les jeter et des sacs propres pour les conserver. Il est précisé que les sacs de conditionnement seront des sacs zippés afin de faciliter l'isolement des masques. A ce titre, 55 000 sacs zippés ont été commandés.

Le masque chirurgical est réservé aux personnels malades afin qu'ils évitent de contaminer les autres personnes et leur entourage. Est concerné par le port du masque chirurgical tout agent qui présente les premiers symptômes de la grippe et tout agent qui se rend dans les espaces ouverts au public, étant précisé dans ce dernier cas, que les déplacements dans ces espaces devront être limités au maximum. Le masque chirurgical est l'équivalent d'une distance de 2 mètres entre deux personnes. Si vous traversez des salles en n'étant en contact avec personne ou si vous restez à l'écart du public, le contact à moins de 2 mètres est considéré comme inexistant. Je rappelle que le virus ne reste pas en suspension dans l'air ; il lui faut un support matériel et humide.

Ces masques seront distribués sous l'autorité des responsables hiérarchiques. Il a été demandé à chaque responsable de désigner un responsable d'étage afin d'éviter les circulations inutiles. Le besoin en masques chirurgicaux a été estimé à 9 000 pièces environ, dont 8 400 pour les agents amenés à se déplacer au sein du musée ouvert.

Des poubelles adaptées avec couvercle et commande au pied sont prévues. Elles seront disposées aux points d'accueil des contrôles. Les sacs fermés et zippés seront donc jetés dans une de ces poubelles, elle-même dans un sac avec un deuxième conditionnement. Des gants sont prévus pour la collecte des déchets.

Les solutions hydroalcooliques sont des solutions désinfectantes qui permettent le nettoyage des mains sans eau ni savon et ne nécessitent pas de rinçage. Il s'agit d'un moyen de se désinfecter les mains rapidement. Ce ne peut être une solution alternative au lavage des mains avec de l'eau et du savon. Ainsi, ces solutions sont préconisées aux endroits où le point d'eau le plus proche est relativement éloigné et où la manipulation de masques est importantes. Il est donc prévu des bouteilles d'un litre, avec une petite pompe, remplacées tous les trois jours aux points suivants :

- les salles de repos ;
- les postes d'accès et de contrôle ;
- le belvédère ;
- le service médical ;
- l'accès au restaurant.

En plus, des conditionnements individuels de 75 ml permettant plus de 25 lavages de mains sont prévus pour les agents du SPSI, les agents partant en mission, les personnes habilitées à délivrer les masques chirurgicaux et les agents présentant les premiers symptômes. Une information sera communiquée sur le fait que cela ne peut se substituer durablement à un lavage de mains à l'eau et au savon.

Concernant les vaccins, nous avons fourni un nombre à nos tutelles, mais n'avons pas d'informations précises. Les informations que nous possédons sur la vaccination sont les mêmes

que celles que vous pouvez entendre dans l'ensemble des médias nationaux. Nous avons déclaré qu'il fallait vacciner prioritairement les 244 personnes nécessaires au fonctionnement du musée si ce dernier était fermé, mais c'est évidemment un chiffre statistique qui sera évalué par le service médical plus précisément en fonction des circonstances.

En fonction de la stratégie de vaccination qui sera décidée par les pouvoirs publics, le médecin du travail pourra être amené à participer aux opérations de vaccination.

En ce qui concerne les conditions générales de travail, en cas d'ouverture partielle, les locaux de travail sont les locaux habituels. La cellule de crise peut prévoir, le cas échéant, des restrictions d'accès pour les visiteurs aux locaux administratifs, aux immeubles de la rue de Rivoli. Chaque directeur sera tenu de mettre en place les préconisations correspondantes. Les salles de repos et de détente habituelles restent disponibles, mais l'accès peut être restreint sous conditions, en fonction de la situation.

La restauration des personnels sera assurée comme habituellement au restaurant. Le restaurateur Avenance respecte rigoureusement les conditions d'hygiène (port du masque, gants, températures de cuisson...) et les obligations mentionnées en cas de crise. Pour les personnels présents sans contrainte sur la définition de la pause méridienne, l'accès peut être restreint sur les plages horaires de faibles fréquentation du restaurant, entre 11h15 et 12h15 et entre 13h45 et 14h45. Il s'agit d'éviter, par tous les moyens à notre disposition, les regroupements.

En complément des prestations habituelles de nettoyage, ménager ou spécialisé, seront assurés dans les parties accueillant le public le nettoyage (avec une solution détergente appropriée) des poignées de portes, des interrupteurs, des boutons d'appel d'ascenseur, des mains courantes d'escalier, des robinets, des distributeurs de savon, des sèche-mains électriques, des combinés téléphoniques muraux et j'ajoute, même si le personnel du Louvre est peu concerné, les dispositifs comportant des systèmes de reconnaissance biométrique. Les mêmes prestations seront assurées dans les parties non accessibles au public en cas de risque de propagation signalés par le service médical.

Dans les cas de départ d'un agent suspect de contamination par le virus H1N1, le poste de travail sera nettoyé de façon approfondie avec les produits appropriés, qui ne seront pas forcément les mêmes suivant les types de matériel. Ces nettoyages se feront avec les détergents habituels ou les détergents adaptés et concerneront les surfaces de travail, les points sensibles de la pièce et de la circulation jusqu'au changement d'étage et on rajoute donc des sèche-mains électriques ou des choses comme ça. Cette opération sera signalée au service médical avec le nom de l'agent afin d'assurer le suivi épidémiologique.

En cas de fermeture, les locaux de travail restent les locaux habituels. Toutefois, pour les agents travaillant quotidiennement dans les locaux situés du côté pair de la rue de Rivoli, des bureaux peuvent être mis à disposition à Mollien pour des raisons de commodités. La cellule de crise affectera, à ce moment-là et de manière provisoire, des bureaux. Il convient de concentrer, notamment les personnels de direction, pour faciliter la décision en évitant les rassemblements. Les postes d'accueil qui resteront ouverts seront le Belvédère, l'Oratoire et Mollien, par lesquels les agents devront impérativement passer à chaque prise et fin de service. Les salles de repos et de détente habituelles resteront disponibles sous conditions. Ces conditions seront portées à la connaissance des personnels en fonction des circonstances. La restauration sera toujours assurée au restaurant du personnel, le restaurateur Avenance respectant rigoureusement les conditions d'hygiène et les obligations complémentaires mentionnées en cas de crise.

En situation pandémique, il y a une limitation voire une interdiction des transports en commun. Au vu de ces restrictions, les solutions suivantes sont prévues pour permettre aux personnels indispensables de rejoindre le musée :

- Si besoin, utilisation de la Cour carrée comme parking pour les 2 roues et stationnement des véhicules sur le parvis Saint-Germain l'Auxerrois, clôturé et gardienné ;
- Organisation d'un système de covoiturage avec les personnes disposant d'une automobile personnelle ;
- Acheminement de personnels éloignés et isolés par taxi sur décision de la cellule de crise.

Les mesures sont résumées dans le document 6. Afin de ne pas trop perturber la communication, je propose de renvoyer un échange sur ce document. On y trouve la liste des informations et les consignes de prévention et d'hygiène. On y trouvera le projet de note de rappel des consignes de prévention et d'hygiène à destination de tous les agents d'établissement et des intervenants extérieurs ainsi que les différentes conduites à tenir, que je ne vais pas vous lire dans le détail. Cela serait fastidieux, même si cela permettrait d'entrer dans le vif du sujet. Je pense néanmoins qu'il est préférable de procéder à l'échange de questions.

Merci de votre attention.

M. BARBARET

Je propose effectivement que l'on procède par question/réponse.

Mme AGUIRRE

Je reprends la parole par rapport à la déclaration préalable que j'ai faite en début de réunion. Je suis relativement choquée d'apprendre qu'un plan pandémique n'a pas été traité par le CHS. Nous avons également pris connaissance d'une note du 29 mai 2009, envoyée par le secrétaire général du ministère de la Culture aux présidents et directeurs des établissements publics. Cette note demandait d'établir et d'élaborer les PCA, de les faire parvenir avant le 25 juin aux fonctionnaires de la Défense. Un CHS a été organisé quelques jours après, la question a été posée, nous avons l'impression que rien ne se faisait alors que des consignes demandaient que ces informations soient déjà remontées. Pour nous, cela est important, car l'ensemble du personnel est concerné. Nous avons le sentiment que des choses sont faites et que tout n'est pas dit, ce qui contribue à créer un sentiment de suspicion, chose gênante dans un cas de pandémie.

Nous savons que ce risque de pandémie va perdurer tout au long de l'année 2010, avec la possibilité d'un nouveau rebond à l'automne. Le PCA comprend des volets de prévention et des volets d'organisation du travail. A ce sujet, nous avons de nombreuses questions à poser. Nous allons vous dire ici les plus importantes, bien que nous sachions que le CHS ne soit pas tout à fait le meilleur espace pour régler ces problèmes. Les règles d'hygiène et de sécurité ont fait l'objet d'une communication et il faut vraiment rester cloîtré chez soi pour ne pas être informé. J'ai travaillé ce week-end et je n'ai pas le sentiment d'avoir reçu des informations spécifiques sur les règles d'hygiène que nous serons amenés à respecter, il n'y a pas mercure sur notre poste de travail. Il n'existe pas d'inquiétude particulière, car la souche de la maladie reste bénigne.

Nous sommes plutôt gênés par le fait que les scénarii retenus sont trop globaux. Le Louvre, avec 2 500 personnes travaillant sur le site, est considéré comme une unité de travail importante. Je pense néanmoins que le musée du Louvre est constitué par une multitude d'unités de travail, dont de petites structures où chaque salarié est en contact avec les autres salariés de son service. Les scénarii présentés sur l'OMS font bien la différence. Pour une petite unité de travail, ça va être plutôt 100% d'absent sur quinze jours, et sur une grosse unité de travail, c'est plus un scénario de 30% sur huit à douze semaines. On ne peut pas préconiser de scénarii de vaccinations sur deux types d'unités totalement différents. Nous pensons que cela doit être affiné.

Le plan de continuité doit être déroulé au sein de chaque unité de travail pour être efficace. En regardant les fiches gouvernementales, il est bien précisé qu'il faut repérer les personnes présentant un risque particulier. Les femmes enceintes ne devront, en aucun cas, venir travailler si la pandémie était déclarée. Mais cela ne peut pas être fait globalement, cette approche doit se faire unité de travail par unité de travail afin de savoir qui pourra être mis à l'abri en priorité lorsque nous atteindrons l'échelon 5B. Le plan global ne pourra pas définir les besoins au sein de chaque service. Comment fait-on pour détecter les personnes fragiles, en sachant qu'il existe le respect des libertés personnelles et le secret médical ? Comment cela peut-il se passer ? Telles sont les questions que nous nous posons. Je pense que les scénarii doivent être affinés. Nous pouvons partir sur des pics épidémiques courts, donc ce n'est pas du tout avec beaucoup d'absence mais sur peu de temps, ou des cycles épidémiques longs, avec un absentéisme relativement fort étalé sur 12 semaines. Forcément, ce ne sont pas les mêmes scénarios.

Une chose a été, à mes yeux, éludée. Il s'agit des deux configurations possibles. Nous savons que les manifestations culturelles, sportives, de loisirs et de tourisme peuvent faire l'objet de consignes de fermeture au public de la part du préfet. Nous ne serons peut-être pas en phase d'épidémie au sein du personnel. Les mesures de protection pour éviter l'extension du virus... ce n'est pas du tout la même façon de traiter les choses. Il convient de réfléchir à ce point. J'aurais aimé savoir quelles sont les activités vraiment essentielles. A mes yeux, le fait de parler de 244 personnes ne signifie rien. Quelles fonctions ? Certaines fonctions techniques, très importantes pour le musée, sont peut-être essentielles. Si les deux ou trois personnes habilitées à maîtriser ces choses sont malades, nous risquons effectivement d'avoir des soucis. Nous ne voyons pas de programme de formation, qui serait à faire dans certains services. Il va falloir peut-être former des gens susceptibles de prendre le relais sur une courte période.

La règle d'hygiène majeure pour moi, pandémie grippale ou pas, est la mesure collective avant la mesure individuelle. La distance de 2 mètres est à privilégier sur le port du masque et voir où cela est possible ou pas. Il y a en plus des gens claustrophobes, qui ne pourront pas porter ce type de masque. Nous avons aussi le problème lié à la vaccination. Ce matin, un appel a été lancé par plusieurs organisations afin de porter attention aux libertés publiques. Je vous rappelle qu'une personne vaccinée peut se retrouver absente si son entourage est malade. On ne pourra pas forcément savoir si la personne a été touchée par la grippe ou la grippe A. On ne saura donc pas quelle grippe a touché les personnes qui reviendront travailler. Ces personnes ne seront donc pas forcément immunisées.

Nous savons que nous sommes en effectif tendu. Notre inquiétude, pour cet hiver, repose sur un absentéisme un peu plus fort que la moyenne. S'agissant des plans de fermeture partielle du musée, il n'est effectivement pas possible de les décider à l'avance. Cela sera fait en fonction des effectifs présents. A quel moment en parle-t-on aux organisations syndicales ? On va fermer une partie du musée en mode dégradé. Mais cela dépendra aussi de la fréquentation. Si nous assistons à une

baisse catastrophique de la fréquentation, je ne me pose pas trop de questions, il n'y aura pas foule, même devant la Joconde. Pour l'instant, les gens n'ont pas l'air effrayé. La fréquentation de septembre n'est pas en baisse. Ne va-t-on pas se retrouver, finalement, à rassembler les gens dans de plus petits espaces et à augmenter, de fait, les risques pour les agents et les visiteurs ? Ne conviendrait-il pas de réfléchir aux zones du musée dans lesquelles la circulation des personnes se fait en lien plus étroit ? Il existe des salles plus grandes. On connaît le problème de la salle de Joconde. Il suffit qu'une personne éternue pour que les 300 personnes à proximité soient susceptibles d'être touchées. Il convient donc de réfléchir également à la santé des visiteurs. Mais nous n'avons aucun scénario sur la fréquentation du musée. Si nous assistons à une baisse de la fréquentation, il ne sera plus opportun de porter les masques, la distance de 2 mètres sera facile à mettre à l'œuvre.

Les toilettes dans les zones anciennes souffrent d'un climat « tropical », étant chaudes et humides, sans renouvellement d'air. Ces toilettes devraient peut-être être fermées. En parlant du sèche-mains, il me semble qu'une circulaire publiée récemment recommandait la suppression des sèche-mains au profit des serviettes jetables. La préparation pour lutter contre l'épidémie serait une occasion pour revoir le problème des toilettes. Je vous invite Mr Barbaret à venir au toilettes Mollien surtout à l'heure des groupes vers 11h30-12h00 ou 15h30.

On appelle à la vigilance sur la vaccination forcée, surtout lorsqu'on sait que deux injections sont nécessaires. Je pense que seul le rapport de l'individu avec son médecin personnel peut permettre d'établir les gains et risques par rapport à la vaccination et aux effets secondaires. Je pense que ce n'est pas à l'employeur de décider de la vaccination, mais bien au médecin qui suit ses patients.

M. BARBARET

Je prends note de vos remarques qui sont très judicieuses, qui montrent votre connaissance approfondie du sujet et de son application. Je ferai une petite remarque préalable au sujet de votre introduction relative à l'information que nous devons à l'ensemble des salariés et aux organisations syndicales et des représentants. La circulaire est arrivée en avril ou mai, vous avez cité la date. Comme l'a dit Jean-Pierre CLEMENT, pour pouvoir traduire de manière un peu concrète en éléments que l'on puisse présenter, il a fallu travailler l'essentiel de l'été. Le moment d'information qui, justement, nous permet de vous présenter les choses de la manière la plus précise possible, et de l'enrichir de vos réflexions et de vos remarques, correspond au jour d'aujourd'hui. J'ai toujours un doute sur l'accusation de ne pas être transparent dans l'information alors que l'exercice d'aujourd'hui contribue à cette transparence. Les interrogations que vous formulez nous permettent peut-être de nous apercevoir que des informations complémentaires doivent être faites, que des suggestions doivent être prises en compte. Mais c'est bien l'objet du CHS, qui n'est pas un plaidoyer *ex cathedra*. Il s'agit avant tout d'un dialogue, qui sera enrichi de vos réflexions et de votre expérience.

L'autre élément concerne l'information des personnels. Vous disiez que cette information n'était pas suffisante. Nous souhaitons une étape initiale, qui précise que le CHS est l'instance au sein de laquelle nous donnons l'information dans un premier temps, avant une diffusion plus large. Cette information sera d'ailleurs enrichie des éléments de réflexion qui ressortent de cette réunion.

Je voulais apporter ces précisions avant de laisser la parole à Mme MULLER ou quelqu'un d'autre.

Mme MULLER

Ma première question consiste à savoir qui est membre de la cellule de crise et pourquoi.

M. CLEMENT

La répartition découle de l'expérience antérieure, de la mise en place de la cellule de crise « grippe aviaire ». Cette cellule a été étendue. Je vais vous donner cette liste, tout simplement :

Le Président-Directeur Henri LOYRETTE, l'Administrateur général ici présent Hervé BARBARET, l'Administratrice générale adjointe Catherine SUEUR, la Directrice des ressources humaines et du développement social Catherine ETIENNE-BOISSEAU qui, je le signale, est référente suppléante vis-à-vis de nos tutelles, le Directeur Architecture muséographie et technique Alain BOISSONET, le Directeur de l'accueil, de la surveillance et de la vente Serge LEDUC, moi-même en tant que coordinateur du groupe des référents grippe du musée depuis fin mai, le docteur MOREAU qui a elle-même désigné une infirmière comme suppléante en charge des transmissions éventuelles pour les prises de décision, le chef du service de prévention et de sécurité incendie, le capitaine DUARTE, le chef du service de communication interne Xavier MILAN, la Directrice de la communication externe Aggy LEROLLE, le chef du service de la valorisation du domaine Françoise BONNEVIALE et le chef du service intérieur Farida LAIDAOUI.

Il s'agit de la réponse à la première partie de la question. La deuxième question était : pourquoi ? Au niveau de l'encadrement, nous avons regroupé toutes les fonctions qui bougeaient pendant la crise. A titre d'exemple, une personne qui n'y figure pas mais qui a fait tout le travail en amont est le chef du service informatique. Il n'intègre pas la cellule de crise mais on retrouvera la fonction dans le personnel minimum du musée. La cellule de crise reçoit toutes les informations afin de prendre les décisions appropriées au fil de l'eau.

M. FAVREAU

Avez-vous prévu des suppléants ?

M. CLEMENT

Non, pas forcément puisque vous avez vu qu'il s'agit de fonctions de direction. Je vais donner un exemple : une personne a participé à la rédaction de la dernière version du plan mais ne figure pas dans cette liste. Nous partons du principe qu'il s'agit de la cellule de crise. A un moment donné, s'il convient d'appeler une personne dans une direction donnée, la cellule de crise peut s'adjoindre toute personne nouvelle si la situation l'exige. Valérie Pétillon-Boisselier, ici présente, a participé au travail de rédaction au mois d'août du fait de la période de congé.

Mme MULLER

Il nous semble que la composition de la cellule de crise devrait être annexée au plan de continuité.

M. CLEMENT

Elle l'est. Si je puis me permettre, afin d'anticiper les futures questions, je précise que le CHS d'aujourd'hui est partie intégrante du dispositif. Il a été déclaré en tant que tel à notre tutelle le

14 août dernier comme partie intégrante du dispositif. Nous avons envoyé une première version au ministère et il y aura une seconde version.

Mme MULLER

Si la problématique relative au Louvre *intra-muros* est bien détaillée, nous constatons que peu d'informations concernent les Tuileries ou le musée Delacroix.

M. CLEMENT

Je peux vous en donner la cause. Contrairement à la grippe aviaire, il n'y a pas de vecteur non humain de la propagation de la maladie. On ne se pose donc pas cette question. La cellule de crise devra effectivement se prononcer sur la fermeture, ou non, des Tuileries mais il ne s'agit pas d'un lieu privilégié de propagation. Entre un jardin public et la place de la Concorde, située à proximité, il n'existe pas de différences majeures.

Mme MULLER

Certes, mais ces lieux accueillent chaque jour de nombreux êtres humains, qui passent. Les agents de surveillance, devant faire appliquer un règlement, sont amenés à entrer en contact avec le public. Je comprends qu'une information sera faite auprès de ces personnels, les autorisant à utiliser les sifflets ce qui n'est pas le cas pour l'instant, sauf cas d'urgence.

M. LEDUC

Certaines situations ne nécessitent pas de s'approcher à moins d'un mètre.

Mme MULLER

Je souhaite également poser une question relative au taux d'absentéisme. Vous évoquez le taux de 30 % en muséographie, ce qui est important. Cela devrait être intégré à la problématique de l'information. Les plannings, en semaine, font part de deux jours de sortie consécutifs. Cela doit être pris en compte. Nous avons pensé à la question des délais d'information. Entre les décisions prises par la cellule de crise et la retranscription aux personnels, avez-vous une idée des délais ?

M. BARBARET

En réalité, les délais peuvent être relativement longs si on voit des courbes régulières de diminution des effectifs présents. Il y aura alors un préavis qui pourra être maîtrisable. La réalité des choses est que nous n'en savons rien au jour d'aujourd'hui. Si demain, par exemple, les deux électriciens de sécurité, sans la présence desquels il est impossible d'ouvrir le musée, sont absents, ce sera au moment précis de la constatation de leur absence que la fermeture sera *ipso-facto* à prendre à compte. La prévisibilité des situations reste très aléatoire aujourd'hui.

M. FAVREAU

Par rapport à ces éléments, qu'en est-il des consignes de gestion de congés ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Nous sommes calés sur les dispositions prises par la fonction publique pour l'ensemble des agents concourant au fonctionnement de ses services. Au vu des dernières informations dont nous disposons, c'est la circulaire du 26 août 2009 qui est prise en compte. Cette circulaire vous a d'ailleurs été remise.

Pour l'instant, en ce qui concerne les agents, la circulaire indique que nous restons dans les clous de ce qui est prévu en matière de congés ou d'autorisations d'absence. Il reste à voir de quelle manière ces dispositions sont applicables puisqu'en cas de fermeture, *quid* des agents de surveillance contraints de rester à leur domicile. Nous sommes en étroite relation avec les tutelles, notamment le ministère de la Culture, pour savoir comment tout cela va se mettre en pratique dans les différents établissements recevant du public.

M. FAVREAU

EN cas de fermeture, à quel mode passons-nous ? Fonctionnons-nous comme un mode « férié/fermé » ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Oui, le musée adopte le mode « jour férié/fermé ».

M. CLEMENT

Cela se fera avec des fonctions supplémentaires. Il s'agit bien du musée fermé auquel il faut ajouter les fonctions vitales. La situation de crise, par exemple, nécessite des personnes à la communication. Nous avons des dispositifs techniques qui permettent de limiter cet effet. Les agents étant payés, le service de la paye continue. Ce service est donc prévu. C'est un « férié/fermé », mais avec des fonctions supplémentaires liées à la durée, aux fameuses 12 semaines.

M. FAVREAU

Merci.

Mme ISAAC

J'aimerais savoir quelles sont les 244 personnes nécessaires au fonctionnement du musée.

M. CLEMENT

Je ne vais peut-être pas citer ces 244 personnes mais je vais vous donner les éléments clés. Pour l'essentiel des directions, il s'agit d'un directeur. On ne mobilise pas les personnels de chaque direction. Pour les agents de surveillance, à titre d'exemple, le nombre de personnes atteint 131. La communication interne va concerner 4 personnes. Je vais plutôt citer des exemples, car nous avons déjà cité la cellule de crise.

Si l'on prend, par exemple, les conservations, 14 personnes seront issues des départements dans leur ensemble. S'agissant du service informatique, nous avons besoin de 6 personnes pour assurer toutes les fonctions cumulées. Pour la Direction de la maîtrise d'ouvrage, nous considérons qu'il

faudra 6 personnes disponibles. En proportion, c'est un nombre important par rapport à d'autres directions. Nous tenons compte également des prestataires techniques. Par exemple, le nettoyage va impliquer 5 personnes, alors que ce n'est pas le cas lors d'une journée fériée/fermée. La sécurité incendie concerne 2 personnes, la vigie technique aussi. Nous avons identifié les fonctions de sécurité de plomberie, qui exigent 2 personnes. Même nombre de personnes pour l'électricité, la climatisation. Les chefs de service technique seront au nombre de 6. Pour les standardistes, nous avons toujours 4 personnes, mais cela va être réduit car nous avons adopté un système de communication qui va nous permettre de réduire cet effectif. Je vous cite ces chiffres comme échantillonnage.

M. MERLET

Concernant l'aspect des ressources humaines, vous avez dit tout à l'heure que rien n'avait été décidé sur l'usage de congés, de RTT ou d'absences autorisées pour les agents contraints de rester chez eux. Cette question sera posée très rapidement par les personnes concernées, dès la communication du plan. Dès que le musée aura des informations, il conviendra de les diffuser auprès des hiérarchies et des agents car il s'agit d'une question essentielle. Les agents resteront chez eux mais continueront à être payés. J'insiste sur ce point. Y aura-t-il une différence entre le statut de contractuel et celui de titulaire dans la gestion des personnes qui resteraient chez elles ? A priori, non, je ne le pense pas. Nous nous sommes posés cette question.

M. BARBARET

Cette question préoccupe beaucoup les agents, et c'est bien normal. Malheureusement, ma réponse ne sera pas très formelle parce que nous n'avons pas tous les arbitrages. Le principe que nous souhaitons défendre est que si un agent ne peut pas venir travailler parce que le musée est fermé, nous souhaitons qu'il continue à être rémunéré et que cela n'empiète pas sur ses vacances ou ses RTT. Nous estimons qu'il s'agit d'une logique de force majeure. L'employeur sait que l'agent reste à la disposition du musée mais qu'il ne peut pas venir occuper son poste son travail parce que nous lui demandons de ne pas venir. Il ne s'agit ni de vacances, ni de RTT. Je suis un peu imprécis car, aujourd'hui, nous n'avons pas de directives très claires sur ce sujet.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

C'est un peu la réponse que je faisais précédemment à SUD Culture. C'est vrai que la circulaire du 26 août 2009 s'applique davantage à des services administratifs qu'à des services comme le nôtre, dont l'activité principale est exercée par des agents postés. Comme vous l'avez vu, une fiche traite des rémunérations et prévoit que dans le cadre de la continuité du service, et dans l'hypothèse où il est demandé au personnel de ne pas se rendre sur le lieu de travail pour limiter les cas de contagion, l'employeur met tout en œuvre pour permettre aux agents d'exercer leur activité à distance. Dans ce cas de figure, il y a accomplissement des obligations de service et les personnels sont normalement rémunérés, selon le principe du service. C'est la raison pour laquelle j'indiquais tout à l'heure que cette circulaire est difficilement applicable en l'état au sein du Louvre. L'administrateur général indique qu'il est important pour nous de voir quel type de disposition la Culture prendra pour les services accueillant du public.

M. MERLET

Merci pour ces précisions.

Mme AGUIRRE

Nous avons posé la question à Eric WOERTH, le 17 septembre. Concernant le maintien à domicile des agents, il nous a répondu que les agents n'utilisent pas leur droit de congé et leur obligation de service sont considérées comme remplies, ils sont donc normalement rémunérés. En revanche, l'agent qui souhaiterait ne pas rester à disposition de son administration et travailler à distance, pourra utiliser ses congés annuels ou RTT sous réserve de l'accord de la hiérarchie interne du service. Cela signifie que si l'agent n'est pas d'accord pour travailler à distance, il pourra poser ses congés.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

La question que je pose concerne le travail à distance pour les agents postés.

M. BARBARET

Vous voyez qu'il y a une position de principe. On peut imaginer que des agents puissent travailler à distance, ce qui ne représente pas de difficultés. Dans notre cas, nous ne souhaitons pas défavoriser les agents postés. Ces derniers peuvent vouloir rester à notre disposition, mais ils ne peuvent pas venir à cause la fermeture du musée pour des raisons d'intérêt général. Le principe qui me semble équitable est donc de dire aux agents : « On ne peut pas vous enlever des jours RTT ou de congés et, naturellement, nous maintenons la rémunération. »

Mme MULLER

Pendant le maintien à domicile, les agents n'utilisent pas leur droit à congé. Leurs obligations de service seront considérées comme remplies.

M. BARBARET

Dans ce cas-là, c'est parfait, vous nous apportez des informations précieuses.

Mme AGUIRRE

Le sujet sera débattu lors du prochain Conseil supérieur de la Fonction publique afin de régler ce type de problème.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Cette situation suscitera une autre question, relative aux agents à qui nous demanderons de rester chez eux tout en travaillant à distance. Il y aura une différence entre les agents qui resteront chez eux, sans rendre de compte à leur administration, qui continueront d'être payés, et ceux à qui nous demanderons de travailler à distance.

M. BARABRET

Naturellement, les agents postés ne travailleront pas.

M. MERLET

Je souhaite poser plusieurs questions d'ordre organisationnel. La première question s'attache au port des masques. Dans le document distribué, il y a, selon nous, une ambiguïté. Ces masques sont-ils là pour protéger l'agent de l'agent infectieux ou pour que l'agent puisse éviter de disséminer la maladie dont il serait atteint ? J'insiste sur ce point car dans nos sociétés, nous n'avons pas l'habitude de porter des masques. La situation est un peu différente au Japon, où les gens portent des masques pour éviter de contaminer l'autre. Cette ambiguïté est assez courante et je pense que les agents se poseront aussi la question. C'est important car des agents en bonne santé vont vouloir porter un masque pour se protéger et d'autres, plus faibles, porteront un masque pour éviter de contaminer leurs collègues ou les visiteurs. J'insiste sur ce point afin que l'information qui sera faite à destination des agents soit précise. Pourquoi porte-t-on le masque ? Dans quelles circonstances ? A quel moment est-on en droit de le solliciter à la hiérarchie ?

Dès aujourd'hui, certains agents postés demandent de porter des masques sur le lieu de travail. Pour le moment, nous n'avons pas de réponse claire à leur donner. On ne peut pas les autoriser à porter le masque mais on ne peut pas non plus complètement leur interdire des masques qu'ils amèneraient eux-mêmes. Il serait bon, aujourd'hui, d'apporter une réponse à cette question.

Quelle sera la situation dans un service comme celui de l'accueil, de la borne d'information, de la caisse ou même dans les salles lorsqu'un certain nombre d'agents seront amenés à porter un masque ? Quelle sera la communication mise en place vis-à-vis des visiteurs ? Le masque gêne-t-il, ou pas, les échanges avec les visiteurs ?

M. BARBARET

Nous allons répondre à ces trois questions distinctes. La première s'attache aux agents qui souhaitent porter un masque avant que la distribution ne soit faite.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Les informations émanant du ministère de la Culture précisent que le port du masque sera autorisé sur décision du ministère.

Dr MOREAU

Je reprendrai ce qui a été dit tout à l'heure. Au stade actuel, il n'y a pas de recommandation au port du masque, en dehors du masque chirurgical pour les personnes malades, qui doivent se protéger et protéger leur entourage. Cela concerne notamment les personnels de santé, en contact étroit avec les malades. Mais nous ne sommes pas au stade où le port du masque est décidé au niveau de la phase d'alerte pandémique. Ensuite, c'est l'entreprise qui, en fonction de l'information sur le stade, décide du port du masque pour les agents en contact rapproché avec le public. Pour l'instant, le port de masque n'est pas nécessaire.

M. GUILLAUD

Je rebondis à vos propos car vous parlez de personnes malades qui doivent porter le masque chirurgical. Il s'agit bien de personnes malades, et non pas les personnes présentant les symptômes de la grippe H1N1.

Dr MOREAU

Cela concerne les personnes malades et suspectes. Normalement, elles ne doivent pas se retrouver au musée puisque justement, si elles déclarent les symptômes, elles doivent rentrer chez elles, s'isoler et suivre leur traitement. Ces personnes portent le masque lorsqu'elles quittent le musée pour rentrer chez elles.

M. MERLET

Concrètement, les agents du musée ne sont pas autorisés à porter un masque, si j'ai bien compris ce qui vient d'être dit.

Dr MOREAU

Par rapport aux recommandations sanitaires, le port du masque n'est pas recommandé en phase 5A et nous sommes toujours en phase 5A.

M. MERLET

Ce n'est pas anodin car plusieurs collègues m'ont posé la question ces dernières semaines.

A la lecture du document, nous avons été étonnés de constater que le calcul du nombre de masques à distribuer a été fait sur la base de 6 jours sur 7 et non 7 jours sur 7. Le mardi, des agents sont malgré tout au contact de personnes extérieures au musée, qu'il s'agisse d'employés de sociétés extérieures ou des visiteurs exceptionnels lors des expositions temporaires.

M. CLEMENT

Les publics, dans les musées, sont les visiteurs et non pas nos collègues de toute nature que nous fréquentons à titre professionnel. Le risque ciblé est donc le public visiteur. Dans ces situations, la décision relative aux manifestations exceptionnelles sera prise afin de savoir s'il convient de les maintenir ou de les supprimer. Les dispositions spécifiques pour des manifestations spécifiques seront prises par la cellule de crise. Pour le moment, le musée reste ouvert. Le plan, dans l'état actuel de sa rédaction, précise simplement que la cellule de crise doit prendre les décisions. Si elle décide de maintenir une manifestation qui regroupe des gens, elle doit mettre les moyens nécessaires. La cellule fera ce travail au fur et à mesure de la progression de la pandémie.

Mme ISAAC

S'agissant des moyens de locomotion, nous pourrions utiliser nos véhicules personnels. Vous avez aussi parlé de covoiturage et de taxi pour les personnes isolées et éloignées. Les agents auront-ils la possibilité de travailler près de chez eux ? Par exemple, un agent affecté à Versailles et qui habite Paris serait-il dans l'obligation de prendre son véhicule ou pourrait-il venir au Louvre ?

M. BARBARET

C'est une question à laquelle nous n'avons pas pensé spontanément. C'est une bonne idée. Mais Valérie dit que si le Louvre est fermé, Versailles le sera également.

Mme ISAAC

Je parlais surtout des moyens de transport, rendus difficiles.

M. BARBARET

J'imagine qu'il y a des difficultés sur un certain nombre d'intégrations de nouveaux agents dans des équipes mais, sur le principe, cela semble être une bonne idée.

Mme PETILLON BOISSELIER

Nous parlons seulement du musée fermé. Ce qui nous importe, c'est de pouvoir faire arriver à destination les 244 personnes sur lesquelles reposera le fonctionnement de l'établissement, totalement fermé.

M. MERLET

J'aurais une remarque à formuler, qui concerne le port des gants, que n'évoque pas le document. Cela n'est pas préconisé auprès des agents. Sur le terrain, des agents demandent dès aujourd'hui à pouvoir porter des gants, en pensant que cela les protégerait de la maladie. C'est une suggestion. Je pense qu'il serait bon, dans le cadre de l'information que vous allez faire auprès des agents, de préciser clairement que le port des gants n'est pas du tout préconisé et peut même apparaître contre-productif. Certains agents pensent que les gants pourraient les protéger contre la maladie. Je pense notamment aux agents postés au contrôle ou aux caisses, en contact direct avec des visiteurs qui pourraient être infectés.

Dr MOREAU

Les mesures de protection recommandent le lavage des mains. Ces mesures concernent toutes les maladies respiratoires, infectieuses et virales. On ne porte pas de gants lors de la grippe saisonnière alors que ce risque est présent les mois d'hiver. Il s'agit donc de se laver les mains, avec la solution hydroalcoolique en cas d'absence de point d'eau. Mais ce n'est, en aucun cas, le port des gants, surtout en coton. Ces gants, finalement, ne filtrent rien du tout.

M. MERLET

J'entends bien mais cela devra être souligné dans votre communication, car certains agents s'interrogent sur ce point. Vous savez que nous serons confrontés aux angoisses et névroses de chacun.

Dr MOREAU

Tout à fait, c'est pourquoi il est important que tout le monde puisse relayer la même information quand la question se pose.

M. MERLET

Vous avez listé un certain nombre d'endroits où les solutions hydroalcooliques seront disponibles, comme les salles de repos, les postes d'accès, le belvédère, l'accès médical ou le restaurant. Nous nous demandions quelle était la situation à l'entrée des bureaux, aux caisses, aux contrôles et à la

borne d'information. Les avez-vous omis par erreur ? De même, qu'en sera-t-il des zones de travail dans les salles où les toilettes sont actuellement en réparation ? Les agents ne peuvent donc pas se laver les mains régulièrement ?

Mme HADBI

On peut ajouter à cette liste les bureaux qui sont sur la mezzanine et la médiathèque.

M. MERLET

Dernière question sur ce sujet : qui gérera les stocks ? Qui distribuera les stocks de solutions hydroalcooliques ?

M. CLEMENT

Les points ont été déterminés, en l'état actuel des choses, à ces endroits-là car éloignés des points d'eau. La question des sanitaires fermés n'a pas été examinée donc elle peut l'être, c'est une contribution du CHS d'aujourd'hui.

Les bureaux de l'autre côté de la rue de Rivoli rassemblent un nombre de personnes beaucoup plus limité. Les directeurs auront les petits conditionnements qui, le cas échéant, pourront être utilisés. Sauf au 180, rue de Rivoli, où l'on cohabite avec d'autres gens. On ne se voit donc pas prendre des mesures communes à tout l'établissement. Chaque directeur prendra les dispositions spécifiques à sa zone. Le 162 ou le 151, au niveau de la rue Saint-Honoré, ne sont pas uniquement occupés par des agents du Louvre. Les grands conditionnements ont été définis aux endroits précisés et les petits conditionnements sont à la disposition des directeurs. Cela leur permet d'avoir les mains propres quand ils distribuent des masques, mais il peut y avoir d'autres usages. Il existe une petite marge sur cette question.

M. MERLET

Si un directeur ne figurant pas dans la liste que vous avez définie demande des solutions hydroalcooliques pour ses agents, vous les lui donnerez.

M. BARBARET

Il a bien été dit que la mesure la plus efficace restait le lavage de mains en bonne et due forme avec du savon.

Dr MOREAU

On utilise le gel que lorsqu'on ne dispose pas de point d'eau à proximité de son poste de travail, de toute façon au bout de cinq à six applications de gel, il faut se laver les mains, le gel n'est qu'un dépannage. Pour les caissiers-contrôleurs, pour les préposés bagagistes et vestiaires, ils commencent avec le gel puis se rapprochent d'un point d'eau, pareil pour les PAC car ils ne disposent pas de point d'eau sur place.

M. MERLET

Quand vous parlez des salles de repos, à quelles salles pensez-vous ? Dans le document, vous listez trois salles de repos.

M. LEDUC

Il s'agit des salles éloignées des points d'eau.

M. MERLET

Qui s'occupera de la distribution des solutions hydroalcooliques ? DAMT ou Service Intérieur

M. BARBARET

Le service intérieur.

M. MERLET

Nous avons une question à poser au médecin de prévention. Ce n'est pas une provocation, mais nous nous sommes posés cette question à la lecture du document et à la lecture du décret. Etes-vous en capacité, par votre présence et celle de votre effectif, de répondre aux besoins de la crise, si tant est que la crise se présente ? Je parle en termes d'arrêts de travail, car vous seriez amenés à prescrire des arrêts de travail. Nous voulons d'ailleurs connaître votre position par rapport à ces prescriptions éventuelles d'arrêts de travail.

Dr MOREAU

Cela sera défini par circulaire. Pour l'instant, aucune circulaire ne prévoit la vaccination ni la prescription d'arrêt de travail. Cela sera appliqué en fonction des décisions prises. Sinon, nous avons aussi effectué le plan de continuité d'activité. Nous avons l'effectif requis pour répondre à la situation de crise, en sachant que nous sommes amenés à prendre en charge les gens grippés, qu'il s'agisse du personnel ou des visiteurs du musée. Comme vous le verrez, l'accueil est un peu modifié, avec la présence d'un panneau demandant aux visiteurs victimes de fièvre ou de toux de se signaler. Auquel cas, un masque est donné et la personne est prise en charge de façon spécifique. Nous avons donc déjà commencé à travailler en fonction des différentes situations pour limiter certaines activités, comme les actions de santé publique, qui peuvent être suspendues, certaines activités pourraient être modifiées en fonction de la crise.

M. MERLET

Il est justement indiqué dans le document que les personnels qui auraient contracté la maladie et qui seraient présents sur le poste de travail seraient isolés. En quoi consiste cet isolement ?

Dr MOREAU

Je ne sais pas quelle est la phrase exacte, mais lorsqu'on est grippé, que l'on ressent les symptômes de la grippe...

M. MERLET

« *Isolement des malades symptomatiques* », c'est ce qui est indiqué dans le document.

Dr MOREAU

Oui, cela signifie que lorsqu'on est grippé, on reste chez soi, on prévient son service, on contacte son médecin et on suit la conduite préconisée par le généraliste. Si on est au musée, on prévient son responsable, qui fournit un masque pour limiter la contamination. On rentre ensuite chez soi pour prendre contact avec son médecin, qui a lui aussi des horaires spécifiques pour la consultation des personnes grippées. Nous avons déjà été confrontés à cette situation. On ne peut pas aller n'importe quand chez son médecin, sans rendez-vous. En fonction de la durée d'incubation et des symptômes, un arrêt de travail d'au moins une semaine sera délivré. Ce sera donc l'isolement. Cela signifie qu'on limite les contacts, que l'on porte un masque chez soi vis-à-vis de son entourage.

M. MERLET

D'accord, nous avons été naïfs car nous pensions que les personnes touchées allaient être parquées à l'infirmerie ou dans un autre endroit !

En termes d'organisation du travail, nous avons pensé au nettoyage des postes et, en particulier, aux ateliers. Les agents des ateliers effectuent eux-mêmes le nettoyage de leur poste. Nous nous sommes demandé si, dans le cas de la grippe, les agents seraient toujours amenés à effectuer ces nettoyages et, si tel est le cas, cela ne posera-t-il pas problème car ces nettoyages devraient évoluer dans le cas de la crise ? Les agents en poste à la DAMT, aux ateliers se demandent si des mesures particulières seront prises pour le nettoyage des postes en cas d'épidémie ?

M. BOISSONNET

Vous faites bien de poser la question puisque nous n'avons pas réfléchi à ce dispositif. Nous sommes restés dans le cadre général. Effectivement, ce sont les agents d'atelier qui nettoient leur lieu de travail mais lorsqu'on parle de nettoyage, cela n'est pas lié à la découverte du fait qu'un agent aurait contracté le virus. Dans ce cas-là, on se situera à mon avis dans le dispositif général d'un poste de travail d'un agent qui aurait été contaminé. Cela nécessitera un traitement spécifique, qui ne sera pas fait par les agents de l'atelier. Le nettoyage de la zone et des outils de l'agent touché par la grippe sera fait. C'est de cette façon que j'envisage la situation mais nous ne l'avons pas encore précisée. Vous faites bien de poser la question.

M. MERLET

Ce nettoyage sera-t-il effectué par des salariés de Sin et Stes?

M. BOISSONNET

Oui, comme dans le cas général.

M. MERLET

Cela nous pose problème, au regard des informations que l'on obtient via les représentants de cette société.

Nous pouvons passer au point sur les sociétés extérieures. Nous nous sommes demandés ce qui se passerait, de façon générale, si le musée était amené à fermer. Certaines sociétés extérieures ne

seraient-elles pas amenées à mettre au chômage technique leurs salariés ? Le Louvre n'est pas tenu de répondre mais cela me poserait problème en tant que représentant syndical.

M. CLEMENT

Chaque prestataire et concessionnaire est destinataire d'un courrier. La démarche est plus ou moins avancée suivant les prestations et les entreprises. Ce courrier demande ce qui est prévu dans leur propre plan de continuité d'activité et annonce les intentions du Louvre. Ensuite, les conditions sont très variées puisqu'elles dépendent des conditions contractuelles de chaque marché. Cela est en cours d'étude avec la direction financière et juridique du Louvre. Je vais citer deux cas totalement distincts. Si le Louvre dit : « Vous rentrez chez vous, nous n'avons pas besoin de vos services. », le marché doit prévoir ce cas. Soit ils considèrent que c'est une circonstance exceptionnelle, soit il y a un défraiement obligatoire. C'est un cas de figure. L'autre cas de figure est qu'à l'inverse, nous maintenons notre activité avec 30 % d'absentéisme. Cela laisse entendre que les entreprises ont les mêmes difficultés. Nous pouvons être confrontés au cas où des agents de sociétés sont en arrêt maladie. Auquel cas, ces employés sont rémunérés non pas par leur employeur mais par la caisse de sécurité sociale correspondante, puisque ce ne sont pas les mêmes règles que celles de la Fonction publique. Nous avons donc toutes sortes de cas. La réponse précise que je peux donner aujourd'hui est que nous étudions au cas par cas l'ensemble des sociétés liées au Louvre. Il n'y a pas, pour le moment, de réponse standard.

M. MERLET

Vous indiquez dans le document que les sociétés auraient dû, ou doivent, vous transmettre leur plan de continuité de l'activité. Peut-on savoir où vous en êtes à ce sujet ? Avez-vous eu beaucoup de retours ?

M. CLEMENT

Nous avons surtout des retours interrogatifs. Les démarches les plus poussées concernent la société Sin et Stes. Nous avons été sollicités par l'entreprise pour intervenir auprès des personnels et des représentants du personnel, pour information. En parallèle, nous sommes en discussion sur le fonctionnement et les modalités. Il s'agit d'un cas extrême. C'est plutôt un cas où les prestations seraient supérieures aux prestations habituelles, au vu de la nature de la société. A la DAMT, trois entreprises ont communiqué un plan ou une ébauche de plan. Je peux citer la société Spie au niveau de l'électricité, avec une réunion de travail de deux heures en compagnie du chef de service concerné afin d'échanger sur tous les sujets. Je ne peux pas donner le résultat de ce travail, qui est en cours.

M. LEDUC

Au sujet d'un prestataire important de l'établissement, la société Main Sécurité, qui dépend d'un groupe qui s'appelle Onet, nous avons reçu communication de leur plan de continuité d'activité, en cours d'étude par Jean-Pierre CLEMENT et toutes les personnes qui travaillent autour de lui pour que ce plan soit cohérent, parallèlement au nôtre. Il y a eu beaucoup d'échanges tout au long de l'été. Les discussions ont notamment porté sur les conditions de distribution des masques, sur ce qui se passerait en cas d'absentéisme important ou si le musée venait à fermer. De ce point de vue, les conditions financières ont été abordées. Le musée et la DFJ sont tombés d'accord sur une formule qui, pour l'instant, ne pénalise pas le titulaire de ce marché.

Mme AGUIRRE

Cela va-t-il pénaliser les salariés ?

M. LEDUC

Il n'y a pas de raison. Si le musée ferme, l'entreprise continuera d'être payée sur la base du forfait mensuel auquel elle a droit. En cas de fermeture du musée, le musée remplira ses engagements financiers à l'égard du titulaire, pour ce marché-là. Mais comme le disait Jean-Pierre CLEMENT, chaque cas est particulier.

M. MERLET

Vous avez également rencontré la société des audio-guides...

M. LEDUC

Pas encore. Le courrier n'est pas encore parti, c'est en cours. Dans le cas de la société Opteor, qui est également prestataire du musée, il va s'agir d'une action conjointe DAMT/DASV.

M. MERLET

Je voudrais faire une remarque concernant Avenance. Dans le document, vous insistez sur la qualité d'hygiène du fonctionnement du restaurant. Nos constatations montrent que ces conditions d'hygiène ne sont pas toujours respectées. Je pense qu'il serait bon, au lieu de se dire que tout se passe bien, d'aller vérifier que tout se passe correctement. Je ne fustige pas les personnes qui travaillent au restaurant. Elles travaillent avec les moyens qu'on leur donne. Lorsqu'on voit ce qui s'est passé hier, c'était la catastrophe. Tous ceux qui sont allés au restaurant comprennent bien ce que je veux dire. Je pense en particulier à des gens qui passent de la plonge au service ou aux cuisines, sans changer de gants, ou bien sans gants, en passant d'un poste à l'autre. Ce n'est peut-être pas très hygiénique. Ce sont nos constats. Peut-être que cela reste marginal. Quand on a lu dans le document qu'il n'y avait pas de problème d'hygiène au restaurant du personnel, nous avons un peu tiqué. Nous sommes là pour faire ce genre de remarques, ce qui n'est agréable pour personne.

M. BOISSONNET

Je voulais simplement préciser que le document qui vous a été remis n'est pas un constat après une visite, c'est un énoncé de règles. Il est précisé que les conditions d'hygiène doivent être respectées dans les restaurants. Cela est énoncé davantage comme une règle que comme un constat de visite. Ce que vous dites est certainement vrai. Il faut, à cette occasion, rappeler à l'ordre l'entreprise Avenance sur les règles d'hygiène et de sécurité qu'elle doit respecter. Eventuellement, nous pouvons demander au service vétérinaire de renforcer ses visites à cette occasion. Mais, sur la forme, il ne faut pas penser que le document est un constat de visite. C'est simplement une règle qui est énoncée. On dit que le restaurant doit être tenu de telle manière pendant la période d'épidémie.

M. COLLET

En page 4, vous précisez : « *Il est à noter que le Louvre a demandé à l'ensemble de ses prestataires et concessionnaires de transmettre les PCA qu'ils auraient été amenés à élaborer.* » Nous sommes dans une situation un peu paradoxale. Nous allons avoir du personnel en moins dans certains

secteurs qui seront fermés, et d'autres personnels qui devront accomplir un travail supplémentaire, avec une méthodologie différente. Surtout, pensez à nous communiquer ce que vous attendez de nous. Si nous n'avons pas votre plan, nous ne pouvons pas faire le nôtre. Nous sommes directement tributaires de ce que vous allez décider. Il y aura des méthodologies différentes, des produits différents, parfois contradictoires avec ce que nous faisons habituellement. Par exemple, si nous utilisons un désinfectant plus puissant, nous risquons d'abîmer le marbre. Ce sont des détails techniques, peut-être triviaux, mais qui risquent de tout changer.

Ensuite, nous sommes très heureux d'apprendre qu'il y a un document unique. Cela fait 5 ans que nous le demandons sans l'avoir. Vous préconisez l'utilisation de poubelles à pédale, ce qui est très bien. Quand seront-elles déployées ? Des sacs spécifiques devront-ils être utilisés ? La gestion des déchets sera-t-elle faite par Sin et Stes ou par Derichebourg ? Si nous le faisons, qu'attendez-vous de nous ? Devrons-nous acheter des équipements spécifiques ? Nous avons soulevé, la semaine dernière, le problème des masques, qui ont été commandés mais que nous avons du mal à avoir. Cela concerne Sin et Stes mais pas le musée du Louvre. Mais j'insiste surtout sur la méthodologie et le plan de continuité d'activité. La situation sera-t-elle foncièrement différente ? Des nouveaux espaces nous seront-ils attribués, comme, par exemple, les ateliers ? Devrons-nous faire, de notre côté, un plan de formation spécifique auprès de nos personnels, en sachant que 95 % de nos salariés sont des immigrés, dont certains parlent mal le français ? Il va falloir leur apprendre que les virus et les microbes ne sont pas dangereux. Informez-nous et nous les informerons. Je vous remercie.

M. BOISSONNET

Je vais répondre à M. COLLET sur un certain nombre de choses. En fait, nous ne discutons pas directement avec les représentants du personnel de Sin et Stes, mais nous sommes en contact avec votre RTA, M. GAUTELIER. Cela se passe au niveau du chef de service en charge du marché de Sin et Stes. Cela se passe entre Philippe CARREAU, Patrick SERRIERE chez nous et M. GAUTELIER chez vous. Les mises au point sont actuellement en cours et permettent de préciser ce que nous attendons de vous et, qu'en conséquence, vous puissiez adapter votre prestation à notre demande dans le cas d'une pandémie.

Mme AGUIRRE

Le CHSCT Sin et Stes est une personne morale. Nous sommes dans un CHSCT privé, il intervient en tant que CHSCT. Pour le privé, il est indiqué que le PCA n'est pas obligatoire mais il y a bien élaboration et incitation à la mise en œuvre des CHSCT. Je ne suis pas sûre que tout le monde ait bien compris que nous ne sommes pas tout à fait dans le même cadre qu'un CHS public.

M. BOISSONNET

Oui, je n'ai pas de fait de confusion. Simplement, je connais bien M. COLLET. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de l'appeler par son nom.

Mme TAÏBI

Les médias précisent que le taux d'absentéisme de 30 % a été décidé pour toutes les entreprises. Les médias ont également indiqué quelles seraient les personnes prioritaires à recevoir le vaccin. Il s'agit des personnels hospitaliers, des pompiers, des gendarmes, de la police, des femmes enceintes et des enfants âgés de 0 à 2 ans, sans oublier les personnes souffrant de maladies chroniques. Le

vaccin contre la grippe A sera associé au vaccin de la grippe saisonnière. L'apogée de la pandémie interviendrait à la mi-octobre, d'après les informations diffusées. Toutes ces dispositions vont-elles respecter le plan Vigipirate ?

M. CLEMENT

Il est prévu de mettre en route ce plan d'ouverture partielle du fait, je cite, d'un « *absentéisme supérieur à 30 % des personnels à l'ouverture du musée lié à la pandémie* ». Cela signifie que la Direction doit bien mettre en œuvre ce plan dès lors que les 30 % conditionnent l'ouverture. Ce sera le férié/ouvert. Dans le doute, la cellule de crise se réunit.

S'agissant de la deuxième partie de la question, il a été décrit tout à l'heure une situation où nous aurions une ouverture partielle, avec une concentration du public dans certaines salles. Un travail a été fait par la DASV au mois d'août. Deux actions d'un plan d'ouverture garantie ont été élaborés : un plan d'ouverture garantie réparti et un plan d'ouverture garantie intégrant la fermeture de Richelieu.

Mme TAÏBI

Ce n'est pas possible, c'est l'aile la plus moderne, avec des toilettes.

M. CLEMENT

Excusez-moi, mais je cite le niveau d'élaboration en sachant qu'un travail est actuellement mené. Il existe donc bien un plan d'ouverture partielle répartie. Ce travail s'est fait sur un délai très court car nous avons reçu les instructions le 27 juillet.

Je voulais répondre à la question des sèche-mains. Nous n'envisageons pas pour l'instant leur dépose, mais ils sont dans le plan de nettoyage renforcé puisque le problème essentiel du sèche-mains concerne le contact avec le bouton de mise en marche.

S'agissant des vaccins, je ne répondrai pas car cela n'entre pas dans mes compétences.

Pour Vigipirate, il n'y a pas d'incidence puisqu'on ne dispose pas de poubelles dans des endroits non surveillés.

Dr MOREAU

Pour revenir à la vaccination, je rappelle qu'on pourra être vacciné contre la grippe saisonnière et contre la grippe A, mais pas en même temps. Il s'agit de deux vaccins différents, deux souches différentes, et il est possible d'avoir les deux. En fonction des autorisations de mise sur le marché et des tests, ce vaccin n'est pas disponible en grandes quantités actuellement. Seules quelques doses sont arrivées. Des priorités de vaccination vont donc se poser. En effet, ce seront les personnels de santé et les personnes fragiles, souffrant de pathologies graves, ou les femmes enceintes, qui seront vaccinés prioritairement, en sachant que la vaccination n'est pas obligatoire, selon les recommandations actuelles. Elle sera proposée à l'ensemble de la population. Il y aura aussi, en dehors des entreprises, des centres de vaccination dans chaque département. Les modalités seront communiquées de façon assez large.

M. GUILLAUD

Je reviens au problème de Vigipirate. Vous dites que les poubelles sont placées dans des endroits surveillés. Il doit y avoir des poubelles au niveau des caisses contrôles. Nous savons que chaque jour, pendant une durée d'environ un quart d'heure, il n'y a pas de contrôles, entre 17h45 et 18h00. Nous allons nous retrouver avec des poubelles à couvercle non surveillées. Je ne sais pas si cela posera un problème dans le cadre du plan Vigipirate.

M. LEDUC

Les poubelles supplémentaires, comme l'a précisé Jean-Pierre CLEMENT, seront installées aux entrées de service du musée, où il y a des agents de surveillance en poste. Ces poubelles seront également installées au belvédère, où il est impossible d'entrer sans un contrôle préalable. Il n'y a donc pas de risques supplémentaires liés à l'implantation de ces poubelles.

M. MARTIN

J'aurais besoin de précisions. Mr Clément, vous nous disiez tout à l'heure que vous considérez comme public exclusivement les visiteurs. Donc les publics de l'auditorium n'étant pas des visiteurs, ils ne sont pas considérés comme le public concerné.

M. BARBARET

On a effectivement fait la distinction. Vous l'avez bien constaté.

M. CLEMENT

Un autre exemple qui n'est pas au Louvre, l'Opéra de Paris envisage de continuer son activité en phase 1 avec un effectif réduit. Nous sommes dans une situation différente, nous sommes dans une configuration spectacle, c'est pour cela que nous avons pris cette décision. Nous n'en sommes pas à ce niveau d'élaboration.

M. MARTIN

Le public de l'auditorium n'étant pas visiteur, un intervenant qui vient faire une conférence n'est pas un visiteur non plus.

M. CLEMENT

Tout à fait, c'est pour cela que nous avons distingué et vous l'avez bien noté, les Tuileries que nous avons mis à part ainsi que l'auditorium.

M. MARTIN

Pour les agents de l'auditorium, il n'y a pas de protection.

M. CLEMENT

A priori, non pas pour le moment, et bien imaginez l'Opéra de Paris avec des acteurs masqués ...

M. MARTIN

Mais là je ne parlais pas des acteurs, je parlais des agents.

M. CLEMENT

On est dans la même configuration que l'Opéra de Paris.

M. MARTIN

Oui mais un acteur qui est sur la scène de l'Opéra, ce n'est pas un agent qui travaille à l'Opéra ; il n'y travaille pas, il intervient, c'est un intervenant. Moi je vous parle des agents qui travaillent à l'auditorium en contact avec le public.

M. CLEMENT

Nous allons suivre l'élaboration du plan au niveau de ce secteur, nous n'avons pas d'autres informations à vous communiquer aujourd'hui.

M. BOYER

Je voulais parler du jardin des Tuileries. Il a été évoqué tout à l'heure que les matériels de protection, comme les masques, seraient distribués 6 jours sur 7 alors que le jardin des Tuileries est ouvert toute la semaine. C'est un détail qu'il convient d'évoquer.

M. CLEMENT

Le jardin des Tuileries a été considéré comme extérieur, avec une partie publique, sans contrôle d'accès. Les personnels postés au jardin des Tuileries ne recevront pas, a priori, des masques FFP2 car la première mesure, lorsqu'on travaille au jardin des Tuileries, est celle de l'éloignement. On ne conseille pas au personnel des Tuileries de porter des masques, sauf pour les personnes qui se sentiraient malades ou grippées, avec les symptômes évoqués. Ces personnes porteraient alors un masque chirurgical le temps de retourner à leur domicile. Par contre, si une décision relative au jardin aux Tuileries intervient, il n'y aura pas d'intermédiaire. Le jardin sera ouvert ou fermé. Si un risque était identifié, le jardin serait fermé sur décision de la cellule de crise.

M. BOYER

Je posais cette question car il peut y avoir parfois des situations conflictuelles au jardin des Tuileries. Une personne peut parler violemment, avec la projection de postillons ou de choses comme cela.

M. GUILLAUD

On parle de la mise en isolement des collègues présentant les symptômes de la grippe. Qu'en est-il du public ? Si une personne présentant les symptômes de la maladie est aperçue à l'entrée du musée, est-on en droit de la refuser ?

Dr MOREAU

Les malades peuvent être orientées vers l'infirmierie.

M. LEDUC

On ne va pas refuser l'entrée à un visiteur qui dit qu'il ne sent pas bien. On va plutôt lui indiquer l'infirmierie.

M. GUILLAUD

Nous voyons souvent des personnes arriver en toussant.

M. LEDUC

Nous ne pouvons pas obliger nos visiteurs à se rendre à l'infirmierie, cela reste leur choix.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

On reste dans le champ des compétences de chaque quittance. Pour le prochain CHS, des mesures découleront de ce plan, notamment tout ce qui est lié aux aménagements. Cela sera vu avec vous.

Mme MULLER

En page 8, vous parlez d'une possible réquisition des personnels. On rappelle que les agents du Louvre ne peuvent pas être réquisitionnés, sauf par le préfet.

M. CLEMENT

La correction qui vient d'être mentionnée a été intégrée dans le plan.

Mme MULLER

Il serait peut-être intéressant de lister, au niveau des sanitaires, ce qui va ou ne va pas. Mis à part les sèche-mains, les distributeurs de savon, par exemple, sont hors service. Si la consigne est de se laver les mains plusieurs fois par jour, le problème sera important si nous ne pouvons pas utiliser les distributeurs de savon. Ce type de dysfonctionnement doit exister dans de nombreux sanitaires. Les dysfonctionnements ne sont pas les mêmes selon les lieux.

M. BOISSONNET

Je précise que je reçois chaque semaine un état des sanitaires et des ascenseurs et monte-charge. Je sais pertinemment quels sanitaires sont fermés et pour quelle raison. Cet état est tenu à jour.

Mme MULLER

S'agissant de la question de la légionellose, il convient de savoir si l'on fait des campagnes. On ne peut plus utiliser les robinets après un choc thermique.

L'idée de travailler sur un plan de continuité et un plan «hygiène et sécurité» service par service semble aussi importante. Il conviendrait d'y associer les agents, dans la mesure du possible. Nous

constatons des choses auxquelles les chefs de services ne penseront pas forcément. Je pense par exemple à la problématique des gants. En muséographie, nous ne touchons pas les visiteurs mais nous touchons beaucoup les plans. Nous n'avons pas de point d'eau disponible sur une tranche de 2h30. Il faudra informer les agents sur le fait de ne pas toucher les plans.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Comme le rappelait M. BARBARET, le CHS, en dépit de la communication qui a déjà été faite en août auprès des chefs de services, marque vraiment la première étape. Réunion d'information ou réunion pour avis, cela fait débat. Nous entendons bien tout ce que vous avez pu dire jusque ici. En tout état de cause, des séances d'information sont prévues pour les agents de la DSAV. Les dates sont déjà arrêtées. Ces réunions se tiendront à l'auditorium. La communication sera axée sur toutes les mesures de prévention. Par ailleurs, le service de la communication interne continue à alimenter Mercure de toute information sur le sujet, notamment l'information que nous procure le service médical. Nous avons indiqué aux chefs de service que le service de la communication interne centralisait toutes les questions. L'information que l'on dispense suscite de nombreuses interrogations, qui doivent donc remonter au service de la communication interne, qui rassemble les réponses et les répercute sur les personnels concernés. C'est vraiment un processus d'aller et retour, de façon à ce qu'on évacue au maximum toutes les interrogations que suscitent les dispositions à prendre.

Mme ISSAC

Il est vrai que nous ne sommes pas en permanence en relation avec le public mais nous traversons des espaces pour nous rendre au restaurant du personnel ou dans les salles de repos. Nous donnons parfois des renseignements lorsqu'on nous le demande. Sera-t-on traité de la même manière que les agents présents en salles ou considérez-vous que nous ne sommes pas en relation avec le public ?

M. LEDUC

Vous êtes dans la même situation que les agents du musée qui travaillent dans des bureaux, au standard, etc. Vous n'êtes pas, effectivement, en relation directe avec le public.

M. FAVREAU

Le standard est un milieu clos, assez indispensable au fonctionnement du musée.

M. LEDUC

Oui, mais beaucoup d'autres activités se déroulent dans les mêmes conditions. Je pense en particulier au service de la vente des prestations en groupes, la réservation des groupes.

Mme ISAAC

Il est vrai que le préfet peut réquisitionner les militaires, mais il faut quand même pouvoir utiliser le matériel sur place. On peut se poser la question sur les services qui fonctionneront en phase 5B renforcée. Ce n'est pas la même chose que certains postes, où le service sera assuré en restant chez soi.

M. LEDUC

Je répète que dans les PC, vous êtes dans la même situation que beaucoup d'autres agents du musée. Je pense particulièrement aux agents de la DRH DS à Marengo. Les mesures auxquelles vous serez soumis seront les mêmes que pour les autres agents du musée, avec la remise d'un masque chirurgical si un agent se plaint de symptômes grippaux, l'invitation à lui faire quitter son poste de travail pour aller consulter son médecin.

M. FAVREAU

L'OMS nous apprend que ce type d'alerte risque de devenir plus fréquent. Serait-il possible, après avoir tiré le bilan de ce plan grippe A, de mettre en œuvre une base plus générale, qui serait intégrée au document unique ?

M. CLEMENT

Si je prends l'expérience du plan précédent, en tenant compte notamment de la crise de la grippe aviaire, nous avons eu le bonheur de ne pas le mettre en œuvre. Il est toujours difficile de juger d'un plan qui n'a pas été mis en œuvre. Mais, a priori, je dirai oui, l'expérience est toujours importante. En parlant du document unique, on peut tirer des leçons sur des risques permanents. Jusque ici, l'expérience de la grippe aviaire nous a permis d'apprendre certaines choses. Sans parler de document unique, on peut dire que l'expérience du premier plan a pu être intégrée dans la rédaction et la préparation du plan actuel. Si ce plan actuel doit être mis en œuvre, nous tirerons les leçons d'expérience.

M. FAVREAU

Je parlais de document unique car lorsqu'on regarde le site de l'OMS et autres, tous les grands épidémiologistes craignent d'avoir un jour ou l'autre une vraie épidémie. Ce risque peut devenir récurrent, d'où l'intérêt du document unique.

M. CLEMENT

Cela dépasse un peu le champ de ma mission mais je réponds oui de façon spontanée.

Mme MULLER

Les représentants du personnel ont été nettement plus associés au plan sur la crue qu'aux mesures concernant la santé des personnels.

Mme AGUIRRE

En écoutant les nombreuses remarques et interventions, on constate bien que l'on dépasse le champ du CHS. Une réunion plus large aurait peut-être été plus adaptée à la situation. Nous n'abordons pas uniquement des questions liées au CHS. Nous avons été informés à l'époque du confinement du personnel, du fonctionnement de la cantine lors de la présentation du plan crue. Je devine comment cela risque de fonctionner grâce à ma connaissance du plan crue. Peut-on finalement le reprendre tel quel, car nous sommes quand même dans une configuration différente ? On peut faire des plans vus d'en haut, il le faut, c'est normal, des gens doivent avoir une vision globale. Mais c'est celui qui fait le travail au bout de la chaîne qui connaît tous les problèmes. Il faut que les plans soient validés par

les personnels. Si le plan n'est pas validé par les gens du service, cela ne fonctionnera pas et on le sait. Le gouvernement insiste d'ailleurs beaucoup sur la concertation. Nous savons que si on doit être confronté à la grippe A, on ne s'amusera pas à faire de l'obstruction et nous avons donc besoin d'avoir les éléments pour rassurer les collègues, mais aussi pour vous signaler que des choses ne fonctionneront pas d'après nous. Il faut absolument que les personnels qui appliqueront ce plan soient informés de ce qu'ils devront faire.

M. BARBARET

Je crois qu'on a tout à fait bien saisi le point que vous défendez et j'y adhère totalement. Il faut une information, mais aussi un dialogue et une adhésion de l'ensemble des agents. Je tiens à saluer le fait que vous rendez hommage à la rapidité du Louvre en matière de présentation du plan crue, mais le risque de crue a été déterminé en 2002 par la préfecture de police. Le plan crue n'est pas arrivé deux mois plus tard.

Au risque de me répéter, la réunion d'aujourd'hui est une première étape, aboutissement d'un premier travail réalisé tout au long de l'été. Je tiens à saluer le travail de Valérie PETILLON, Jean-Pierre CLEMENT et tous les agents concernés. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à cette étape, qui nous permet de vous présenter les grands éléments structurants du plan de continuité de l'activité. Je prends note du fait qu'il y ait une continuation de ce travail en étroite relation avec les agents et nous allons nous y employer. Les choses se font dans une séquence, qui est la séquence la plus courte que l'on ait pu mettre en œuvre dès lors que nous avons été alertés de ce risque et de la nécessité d'élaborer un plan de continuation de l'activité. L'effort va être maintenu, tout comme le dialogue. La nécessité, le cas échéant, de prendre en compte la réorganisation du travail va être analysée par la DRH DS. Je souhaite que l'information soit la plus transparente possible, avec un vrai dialogue. L'enrichissement par vos expériences vers vos hiérarchies devra être prise en compte. Nous pourrions ainsi continuer de cette façon.

Mme AGUIRRE

Quand aura lieu le CTP sur le sujet ?

M. IROLLO

Le 16 octobre.

M. BARBARET

Merci à tous.

En l'absence d'autres questions diverses, le président lève la séance à 14 h 05

Le Président
Hervé BARBARET

Le Secrétaire
Jean-Marc IROLLO

Le Secrétaire adjoint